COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

- **Appel d'offres travaux de voirie :** Le conseil municipal a décidé de reporter les travaux de voirie en début d'année 2018.
- Location 5 place de l'église : Le conseil municipal décide de relouer le logement communal au 5 place de l'église. Il sera précisé dans le bail que le logement pourra être repris par la commune pour la réalisation de travaux, en cas d'ouverture d'une troisième classe, la mairie serait transférée dans ce bâtiment.
- Moiss' Batt Cross 2018: Lecture du courrier des jeunes agriculteurs qui sollicitent un terrain sur la commune pour l'organisation de leur Moiss'Batt Cross en 2018. Le conseil municipal décider d'accepter leur demande et de les rencontrer pour leur proposer un terrain communal.
- Location de chasse 2017-2018: Lecture du courrier d'un habitant de Duneau qui propose un prix 95€ pour la location des terres de la commune pour la saison de chasse 2017-2018. Le conseil municipal décide que la chasse ne sera pas louée à moins de 100€.
- <u>Vitesse excessive route des Planches</u>: Lecture d'un mail d'un habitant de la Route des Planches qui a constaté une vitesse excessive des voitures qui l'empruntent malgré une vitesse déjà limitée à 50 kms. Le conseil municipal décide d'installer un rappel 50kms/heure au niveau de la station de pompage dans le sens Connerré Thorigné, et de déplacer le radar pédagogique sur cette route.
- Redevance du domaine public gaz et électricité: Le conseil municipal accepte le montant de 242€ pour la redevance d'occupation du domaine public gaz (GRDF), par les ouvrages de distribution de gaz naturel pour l'année 2017 ainsi que le montant de 200€ pour la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité (ENEDIS) pour l'année 2017. Un titre de recettes sera émis pour chaque concessionnaire.
- <u>Statuts du Dué et Narais</u>: Le conseil municipal a approuvé les nouveaux statuts du Dué et Narais à la dernière réunion de conseil en date du 28 juillet 2017. Celui-ci nous demande de préciser que les nouveaux statuts seront validés à effet au 1^{er} janvier 2018.
- <u>Lieu-dit le Guédon</u>: Lecture d'un courrier d'un habitant de Beillé qui évoque un risque que prennent les pécheurs et les baigneurs quand ils descendent dans le lit de l'Huisne au lieu-dit le Guédon. Le conseil municipal ne pouvant intervenir sur le domaine privé décide de transmettre le courrier à la Fédération de la pêche pour connaître les possibilités de mise en sécurité.
- <u>Salle associative</u>: Le conseil municipal décide de ne pas louer la salle associative à des particuliers le week-end sauf vin d'honneur ou réunion au tarif de 50€. Elle restera uniquement à la disposition des associations locales.